



Fiche 1 : Une introduction aux violences sexuelles dans le secteur de la coopération internationale

Depuis plusieurs années, les organismes de coopération internationale démontrent une forte volonté de mieux prévenir et combattre toutes les formes de violences basées sur le genre, et plus particulièrement les violences sexuelles. À la lumière de l'importance que revêtent les relations de pouvoir dans le phénomène des violences sexuelles et considérant la nature spécifique du secteur de la coopération internationale, le devoir de protection des OCI mérite d'être approfondi. Comment assurer une approche fondée sur les survivantes? Comment appréhender les interactions entre le personnel des OCI et les populations locales? Autant de questions qui font l'objet de la présente réflexion.

Une trousse pratique de 5 fiches a été rédigée à la suite de deux ateliers qui ont eu lieu en 2018, dans le cadre des activités du Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI. Cette fiche 1 propose une introduction au concept des violences sexuelles et aux enjeux du signalement de ces violences, notamment dans le secteur de la coopération internationale. Elle comprend également un lexique qui facilite l'utilisation de la terminologie couramment utilisée.

La trousse pratique contient également les fiches suivantes :

- Fiche 2 : Outils et meilleures pratiques de prévention et de signalement des violences sexuelles
- Fiche 3 : Formation et dévoilement des violences sexuelles

Un outil aide-mémoire en forme de liste de vérification sur les stratégies de prévention est également disponible. D'autres fiches sont en cours de développement et portent sur la prise en charge, l'enquête et l'accès à la justice.

Une approche féministe aux violences sexuelles.

Le CQFD s'appuie sur une approche féministe inspirée des meilleures pratiques développées par les Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS), centrée sur la personne survivante en tant qu'experte de sa propre vie. La trousse pratique propose

une analyse intersectionnelle des violences sexuelles pour comprendre les interactions entre les multiples types de discriminations qui exacerbent plus particulièrement la vulnérabilité des femmes et des personnes appartenant à des communautés marginalisées telles que les personnes LGBTQI+, les populations autochtones, les groupes racisés ou les personnes en situation de handicap.

Une approche centrée sur les survivantes signifie que le processus de prise en charge est axé sur les besoins spécifiques de la personne ayant subi une ou des violences, en l'appuyant dans sa prise de décision, de manière flexible et adaptée. À la suite d'une agression sexuelle, de nombreuses personnes peuvent ressentir une perte de contrôle et de pouvoir sur leur propre vie. En offrant à la personne survivante l'espace et le temps pour exprimer ses besoins, l'OCI peut la diriger vers le service le mieux adapté qui correspondra à sa réalité. Il est souhaitable de pouvoir compter sur des ressources ou des centres d'aide qui possèdent une expertise avérée des multiples enjeux sociaux que peut également représenter un cas de trauma. Le processus de guérison suite à une expérience traumatique peut prendre différentes formes et ne doit pas être perçu comme linéaire ou universel.

Inconduites ou violences sexuelles

L'appellation « violences sexuelles » a été retenue pour cette fiche. Les violences sexuelles sont l'expression d'un rapport de domination d'un individu sur un autre à travers un acte à caractère sexuel, commis sans consentement. Elles représentent une atteinte aux droits fondamentaux, à la dignité, à la sécurité, à l'intégrité physique ainsi qu'à l'intégrité psychologique, et entraîne des répercussions sérieuses chez les individus qui la subissent. Les violences sexuelles, employées au pluriel, englobent un éventail d'actes dont le harcèlement verbal, l'exploitation sexuelle, les agressions sexuelles et les abus sexuels. Le terme violences à caractère sexuel est également utilisé par plusieurs organismes féministes afin de mettre l'accent sur le caractère violent du phénomène, plutôt que sur le moyen utilisé, soit la sexualité. Les termes **victimes et survivantes** seront utilisés alternativement afin de marquer le courage et reconnaître l'expérience traumatisante que représentent les violences sexuelles.

I. Mieux comprendre le phénomène des violences sexuelles

Les violences sexuelles sont un crime¹, et il a fallu des années de lutte de la part du mouvement des femmes pour qu'il soit reconnu ainsi. Les femmes et les filles représentent la

¹ Infractions sexuelles au Québec. Faits saillants 2014.

https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infractions_sexuelles/infractions_sexuelles_2014.pdf

majeure partie des victimes au Québec et au Canada (84% au Québec², 86% au Canada³). La littérature met en lumière la diversité des victimes, mettant en exergue que personne n'est à l'abri des violences sexuelles. Elle affecte les personnes de tous les milieux socio-économiques, de différentes origines, de niveaux d'éducation variés, d'expressions de genre et d'orientations sexuelles diverses, etc.⁴ Toutefois, toutes les personnes ne sont pas affectées de la même façon, ou plus simplement, ne sont pas soumises au même niveau de risque. Quelques statistiques illustrent ce constat :

- 51% des femmes au Canada vivront une forme de violences sexuelles ou autre au cours de leur vie.⁵
- La majorité des agresseurs des jeunes gais sont des hommes hétérosexuels blancs.⁶
- 83% des femmes vivant avec un handicap seront agressées au cours de leur vie.⁷
- Les femmes autochtones sont plus vulnérables au harcèlement et aux agressions sexuelles.⁸

Ces statistiques nous enseignent que le risque d'être ciblé par les violences sexuelles varie en fonction de différents éléments d'identité ainsi que du niveau de pouvoir et de privilèges s'y rattachant. Plusieurs organismes soulignent d'ailleurs l'importance de s'intéresser à l'influence des dynamiques de pouvoir en lien avec les violences sexuelles.⁹ Une coalition de l'Ontario, *Ontario Coalition of Rape Crisis Centers*, articule cette réalité dans le contexte canadien (traduction libre):

« L'intersection des identités sociales est un des facteurs prédictifs les plus importants liés à la probabilité de subir des violences sexuelles. Bien que le facteur de risque le plus important soit le fait d'être femme, le risque de subir des violences sexuelles augmente selon l'âge, le handicap, l'orientation et l'identité sexuelle, la classe sociale, ainsi que si cette personne est autochtone, racisée, immigrante ou réfugiée. »

On en conclut que les personnes appartenant à des groupes en situation de minorité ou marginalisés sont plus à risque d'être confrontés aux violences sexuelles au cours de leur vie. Le sexisme, le racisme, l'hétérosexisme et le capacitisme¹⁰ représentent des exemples de systèmes

² Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf

³ Metrac fact sheet on sexual assault <http://www.sexualassaultsupport.ca/page-535965>

⁴ Site de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. <http://agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles>

⁵ Metrac Fact sheet on sexual assault <http://www.sexualassaultsupport.ca/page-535965>

⁶ National Alliance to End Sexual Violence http://www.endsexualviolence.org/where_we_stand/male-victims/

⁷ Metrac Fact sheet on sexual assault <http://www.sexualassaultsupport.ca/page-535965>

⁸ *Idem*

⁹ Les instances suivantes reconnaissent cet élément : Institut national de santé publique du Québec, Coalition of Ontario Rape Crisis Center, National Alliance to End Sexual Violence

¹⁰ Définition de l'Office québécois de la langue française : Attitude ou comportement qui porte préjudice à une personne ou à un groupe de personnes ayant des incapacités, particulièrement physiques. Pour certains auteurs, le capacitisme recouvre les incapacités physiques ou mentales.

d'oppression qui alimentent les violences sexuelles. Il s'avère donc essentiel de prendre en compte l'impact de ces dynamiques lorsqu'il s'agit de mettre à jour les pratiques de prévention, de prise en charge, d'enquête et d'accès à la justice. Plus largement, la littérature rappelle l'importance de s'interroger sur la façon dont ces systèmes d'oppression sont reproduits au sein des OCI afin de soutenir les efforts de prévention. Les statistiques sur les violences sexuelles suggèrent que les systèmes d'oppression demeurent présents au sein des organismes, y compris dans les secteurs du développement international et de l'humanitaire.

II. Le phénomène dans le secteur du développement international et de l'humanitaire

Les cas de harcèlement, de violence, d'exploitation et d'abus sexuels perdurent depuis de nombreuses décennies dans le secteur du développement international, notamment lors des missions de paix et dans le système des Nations Unies. Pourtant peu de littérature scientifique permet de dresser un portrait réaliste de l'étendue de la prévalence des violences sexuelles dans le secteur du développement international, notamment auprès des populations bénéficiaires. Deux recherches récentes peuvent toutefois nous éclairer sur la question.

*Report the Abuse (RTA)*¹¹ a ouvert une plateforme en ligne en invitant les individus à rapporter leur expérience dans le but de documenter le phénomène dans le secteur du développement international et de l'humanitaire. Les données recueillies indiquent que :

- 89% des personnes qui ont rapporté un incident auprès de RTA sont des femmes;
- 92% des agresseurs étaient des hommes;
- 68% des personnes agressées connaissaient leur agresseur.

Le *Humanitarian Women Network (HWN)* a réalisé une étude en 2016, pour laquelle 1005 femmes provenant de 70 organismes ont répondu à un sondage. HWN décrit que :

- 24% des répondantes affirment avoir subi une agression sexuelle lors d'une mission;
- 30% des agressions étaient exécutées par un superviseur de sexe masculin.

Le rapport *STOP the Sexual Assault Against Humanitarian and Development Aid Workers*¹², confirme ces données : la majorité des violences sexuelles sont commises envers les femmes et le phénomène des violences sexuelles est largement sous-estimé. Certains parallèles peuvent être établis entre les statistiques de ces deux études et la réalité du phénomène au Québec et au Canada :

¹¹ Organisation non-gouvernementale fondée par Meghan Norbert en 2015 afin de mettre en lumière le phénomène de violence sexuelle dans l'humanitaire et de réaliser des activités de plaidoyer. L'organisme a récemment fermé ses portes en raison d'un manque de financement.

¹² Mazurana, Dyan et Phoebe Donnelly (2017) *STOP the Sexual Assault against Humanitarian and Development Aid Workers*, Feinstein International Center

- La très forte majorité des victimes sont des femmes (84% - 86%)¹³
- Une proportion importante des survivantes connaissent leur agresseur (68-77%)¹⁴.
- Le niveau de signalement n'est pas représentatif de l'ensemble des incidents survenus¹⁵.

III. Le Signalement

Le signalement des incidents est un enjeu central de la lutte aux violences sexuelles. Au Québec et au Canada, on estime qu'entre 90%¹⁶ et 95%¹⁷ des incidents ne sont pas signalés aux autorités. Il existe donc un écart important entre le niveau de signalement et l'envergure du phénomène.

Statistiques colligées par Report the Abuse relativement au signalement

- 13% des incidents ont été rapportés à l'organisme de l'agresseur;
- 35% des incidents ont été rapportés à l'organisme de la victime-survivante;
- 18% des individus ayant signalé un incident ont été satisfaits de la façon dont le cas a été traité.

Statistiques colligées par Humanitarian Women Network relativement au signalement

- 69% des femmes ayant subi une agression, n'ont pas signalé l'incident;
- Les 31% de femmes qui ont signalé l'incident étaient de manière générale insatisfaites de la réponse.

Le niveau de satisfaction des personnes survivantes, à la suite d'un signalement, s'avère généralement peu élevé. L'étude HWN tente de comprendre pourquoi les femmes ne signalent pas l'incident. Les causes identifiées par les répondantes sont les suivantes:

- Préoccupées par les conséquences professionnelles;
- Ce n'était pas « assez grave » ou « suffisamment violent » pour être signalé;
- N'a pas confiance dans le système / ou n'a confiance en personne;
- Absence de mécanisme pour faire un signalement;
- Manque de « preuves » et / ou de connaissances sur la manière de signaler les incidents.
- Préfère le gérer elle-même (c.-à-d. Confronter l'agresseur);
- Attribue ces comportements à la réalité du travail dans un contexte interculturel;
- Honte, confusion;

¹³ Pour plus d'informations : Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf

¹⁴ INSPQ Statistiques-ampleur adultes : <https://www.inspq.qc.ca/agression-sexuelle/comprendre/statistiques-ampleur-adultes>

¹⁵ Rapport québécois sur la violence et la santé INSPQ : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/en-bref>

¹⁶ Brennan, S. et Taylor-Butts, A. (2008). « *Sexual Assault in Canada, 2004 and 2007* » <http://www.nipawinoasis.com/documents/sexual%20assault.pdf>

¹⁷ Rapport québécois sur la violence et la santé INSPQ (2018) : <https://www.inspq.qc.ca/rapport-quebecois-sur-la-violence-et-la-sante/les-agressions-sexuelles/en-bref>

- Crainte de représailles de la part de l'agresseur.

L'importance du faible niveau de signalement des violences à caractère sexuel favorise donc l'adoption d'hypothèses de travail telles que :

- Le nombre de cas de harcèlement et d'agressions est plus élevé que le nombre de cas rapportés aux organismes.
- Les OCI n'ont pas une représentation fidèle de la situation au sein du secteur et au sein de leur organisme.
- Des cas où les bénéficiaires sont victimes d'actes sont réels, même s'ils sont généralement documentés de façon anecdotique.
- En se basant sur les dynamiques qui agissent sur le phénomène des violences sexuelles, les cas impliquant des bénéficiaires sont probablement plus élevés que ceux impliquant des employé-e-s ou des volontaires.
- Au cours des dernières décennies, il existe vraisemblablement des actes problématiques qui sont demeurés sans conséquence et des individus qui sont demeurés en poste (employé-e-s ou volontaires) malgré des actes répréhensibles.
- Dans la foulée du mouvement #Metoo et de la couverture médiatique qui en a découlé, il se pourrait que des personnes entrent en contact avec les OCI pour signaler des actes qui se sont déroulés au cours des dernières décennies.

Plus généralement, l'étude de HWN conclut que la présence de discrimination et d'une masculinité hostile au sein d'un organisme est liée à la présence de harcèlement et de violences sexuelles, d'où l'importance des procédures et des politiques de prévention. Toutefois, une étude parallèle de RTA portant sur 92 organismes du secteur stipule que seulement 30% des organismes possédaient un code de conduite et uniquement 17% des organismes procédaient à des formations.

IV. Conclusion

Selon un sondage effectué en 2019, 53% des membres de l'AQOCI ont développé un code de conduite. 31% possèdent une politique qui couvre les violences sexuelles, mais seulement 50% de ces politiques abordent la manière de faire un signalement ou de déposer une plainte. 48% des membres n'offrent pas de formation sur les violences sexuelles. Près de 60% des membres ont développé des procédures pour la prise en charge de victimes de violences sexuelles. Ces données confirment le besoin d'investir dans le renforcement des capacités institutionnelles des OCI du Québec en matière de violences sexuelles.

Fort de ce constat, le CQFD de l'AQOCI s'engage à développer une série d'outils et de formations pour accompagner ses membres dans le développement de politiques et procédures sur les violences sexuelles. En annexe à la présente fiche, vous pouvez consulter un lexique du vocabulaire usuel portant sur les violences sexuelles ainsi qu'une bibliographie permettant l'approfondissement des connaissances.

ANNEXE : Lexique

Abus sexuel : Selon Affaires Mondiales Canada, l'abus sexuel est toute atteinte sexuelle réelle ou menace d'atteinte sexuelle commise avec force, contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal. Toute activité sexuelle avec un enfant est considérée être un abus sexuel.

En effet, le terme abus sexuel est celui utilisé couramment pour désigner une agression sexuelle à l'endroit d'un mineur. Dans le cadre de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), selon l'article 38 d), il y a abus sexuel « lorsque l'enfant subit [ou est à risque de subir] des gestes à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, de la part de ses parents ou d'une autre personne, et que ses parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation » (Loi sur la protection de la jeunesse, L.R.Q., chapitre P-34.1). L'abus sexuel n'est pas une infraction au sens du Code criminel canadien. Son utilisation peut donc porter à confusion lorsqu'il est question d'agression sexuelle envers des mineurs.

Agression sexuelle (gouvernement du Québec) : « Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite.¹⁸ » (p.22) La définition illustre l'éventail des types de scénarios couverts par le concept d'agressions sexuelles, en incluant les agressions sexuelles sans contact. Cette définition ancre aussi l'agression dans un acte de pouvoir et de domination.

Consentement : Accord donné pour participer à une activité sexuelle, qui peut être retiré en tout temps. Il doit être volontaire plutôt qu'imposé ou forcé en raison d'un abus de pouvoir (tiré de sa situation, son identité ou ses caractéristiques physiques). Le consentement ne peut être obtenu d'une personne intoxiquée ou inconsciente.

Consentement enthousiaste : Manifestation verbale ou physique de l'accord pour participer à une activité sexuelle (se rapprocher, dire oui, j'aime ça, touche-moi ici, continue, je veux...). Cela dépasse l'absence du « non » en tant qu'indicateur du consentement. Le consentement enthousiaste suppose un processus continu de vérification auprès de la (ou du) partenaire pendant l'activité sexuelle.

Culture du viol : Attitudes et croyances socioculturelles qui banalisent la gravité et l'impact des violences sexuelles, et qui normalisent ces violences en les considérant comme tolérables et inévitables (p. ex, dire « Il faut que jeunesse se passe! » pour justifier une agression masculine).

Exploitation sexuelle (Source AMC) : Le fait d'abuser ou de tenter d'abuser d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris, mais non exclusivement, en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique.

¹⁸ Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, *Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle*, Québec, 2001

Harcèlement psychologique (CNESST) : Selon la Loi sur les normes du travail, cinq conditions doivent être réunies pour conclure à la présence de harcèlement psychologique :

1. une conduite vexatoire;
2. qui se manifeste de façon répétitive ou lors d'un acte unique et grave;
3. de manière hostile ou non désirée;
4. portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité du salarié;
5. entraînant un milieu de travail néfaste.

La définition du harcèlement psychologique inclut les conduites vexatoires à caractère sexuel

Harcèlement sexuel (RQCALACS) : Toutes les formes d'attentions ou d'avances répétées et non désirées à connotation sexuelle (regards insistants, paroles, gestes, attouchements, menaces, propositions, blagues, affichage de matériel pornographique, etc.) qui provoquent l'inconfort, la crainte et menacent le bien-être ou l'emploi d'une personne.

Survivante : Personne ayant vécu un traumatisme. On utilise ce terme pour honorer sa force et sa résilience, plutôt que celui de *victime*, souvent perçu comme passif. Les personnes ayant vécu un traumatisme peuvent toutefois s'identifier de la façon qu'elles préfèrent.

Stigmatisation sociale : Perception négative et désapprobation sociale envers les personnes ayant survécu aux violences sexuelles, qui peut causer de la honte et de la culpabilité (parce qu'on s'imagine avoir *mérité* ces violences ou les avoir *provoquées*). La stigmatisation empêche les personnes de rapporter ce qu'elles ont vécu et d'aller chercher du soutien.

Trigger ou déclencheur (JCM) : Tout élément susceptible de déclencher une forte réaction affective ou physique (anxiété, crise de panique, rappel d'images, désir d'automutilation, etc.) chez une personne ayant vécu un traumatisme. Une *alerte au déclencheur* (AD) donne un préavis à la personne ayant survécu au traumatisme afin qu'elle décide si elle désire ou non éviter le contenu qui sera présenté et discuté.

Violences à caractère sexuel : La définition est similaire à celle des violences sexuelles, mais ce terme a été mis de l'avant par plusieurs organismes afin de mettre l'accent sur le caractère violent du phénomène, plutôt que sur le moyen utilisé, soit la sexualité.

Violences sexuelles : Les violences sexuelles sont l'expression d'un rapport de domination d'un individu sur un autre à travers un acte à caractère sexuel, commis sans consentement. Elles représentent une atteinte aux droits fondamentaux, à la dignité, à la sécurité, à l'intégrité physique ainsi qu'à l'intégrité psychologique, et entraîne des répercussions sérieuses chez les individus qui la subissent. Les violences sexuelles, employées au pluriel, englobent un éventail d'actes dont le harcèlement verbal, l'exploitation sexuelle, les agressions sexuelles et les abus sexuels. Elle est définie par l'Organisation Mondiale de la Santé comme : « Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avance de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail. (2010) »

Bibliographie

AFFAIRES MONDIALE CANADA (2018) *Exploitation et abus sexuels dans le domaine de l'aide internationale* https://international.gc.ca/world-monde/issues_development-enjeux_developpement/sexual_exploitation-exploitation_sexuels/index.aspx?lang=fra

BRENNAN, S. et TAYLOR-BUTTS, A. (2008). «*Sexual Assault in Canada, 2004 and 2007*». Canadian Centre for Justice Statistics. Catalogue no. 85F0033M, no. 19.

CAMPBELL, C. et autres (2013). *Effects on a Brief Pilot Sexual Harassment Prevention Workshop on Employees' Knowledge. Workplace Health & Safety*, 61(10), 425-428.

CASEY, Erin A. et Tatiana MASTERS (2017) *Sexual Violence Risk and Protective Factors: A Systematic Review of the Literature*, Washington State Department of Health, <https://www.doh.wa.gov/Portals/1/Documents/Pubs/140-164-SexualViolenceRiskProtectiveFactors.pdf> (page consultée le 15 avril 2018)

DEVEX, *Building a Better Response to Sexual Assault*, (2017) séminaire en ligne: <https://www.devex.com/news/digital-event-7-tips-for-building-a-better-response-to-sexual-assault-91787> (Page consultée le 12 février 2018)

MAZURANA, Dyan et Phoebe DONNELLY (2017) *STOP the Sexual Assault against Humanitarian and Development Aid Workers*, Feinstein International Center, <http://fic.tufts.edu/publication-item/stop-sexual-assault-against-aid-workers/>

METRAC, *Sexual Assault Fact Sheet* (2007) http://www.metrac.org/resources/sexual-assault-fact-sheet/?doing_wp_cron=1524495150.0593440532684326171875 (Page consultée en ligne le 9 avril 2018)

NAPOLITANO, J. (2015) "Only yes means yes": An essay on University Policies Regarding Sexual Violence and Sexual Assault. *Yale Law & Policy Review*, 33, 387-402.

NATIONAL ALLIANCE TO END SEXUAL VIOLENCE, (Page consultée le 9 avril 2018) Site de *National Alliance to end sexual violence*, [en ligne], <http://www.endsexualviolence.org/>

NATIONAL SEXUAL VIOLENCE RESOURCE CENTER, *Key findings of the select task force on the study of harassment in the workplace* <https://www.nsvrc.org/key-findings-select-task-force-study-harassment-workplace> (Page consultée le 12 février 2018)

Quebec : La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse.

QUÉBEC. SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles 2016-2021, (2016) http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/Violence/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf (Page consultée en ligne le 15 avril 2018)

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. Infractions sexuelle au Québec. Faits saillants (2014), <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/statistiques/infra>

[ctions sexuelles/infractions sexuelles 2014.pdf](#) (Page consultée en ligne le 15 avril 2018)

QUÉBEC. INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (Page consultée le 12 février 2018) Site de l'Institut national de santé publique du Québec, [en ligne], <http://www.sexualassaultsupport.ca/page-429190>

QUÉBEC. DIRECTION DES COMMUNICATIONS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2001) Orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle. Québec : Publications Gouvernement du Québec.

REPORT THE ABUSE (Page consultée le 12 février 2018) Site de *Report the abuse*, [en ligne] <http://www.reporttheabuse.org/>

STIMPSON, L. et M.C. BEST, «*Courage Above All: Sexual Assault Against Women with Disabilities*», Réseau d'action des femmes handicapées, Toronto, 1991; A.B.

ANDREWS et L.J. VERONEN, «Sexual assault and people with disabilities», *Journal of Social Work and Human Sexuality*, no 8, 1993, p. 137-159.

TABLE DE CONCERTATION SUR LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL DE MONTRÉAL, (Page consultée le 9 avril 2018) site de la Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. <http://agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles>

WOODROW, Chris, et David E. GUEST (2014). *When good HR gets bad results: exploring the challenge of HR implementation in the case of workplace bullying*. *Human Resource Management Journal*, 24(1), 38-56.

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) (2010) *Violence against women – Intimate partner and sexual violence against women*. Genève, Organisation mondiale de la Santé.

Le CQFD de l'AQOCI tient à remercier les organismes qui ont partagé leurs ressources pour contribuer à la série de fiche, les membres du CQFD qui ont participé au comité de travail ou de lecture, tel le Centre de coopération internationale en santé et développement (CCISD), Oxfam-Québec, Equitas et Le mouvement contre le viol et l'inceste, ainsi que la consultante Émilie Macot pour sa contribution inestimable à la rédaction et à la recherche.